



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE MIZOËN

L'an deux mille vingt-deux, le 29 avril à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. MICHEL Bernard, Maire.

Date de la convocation : 22 avril 2022

Etaient présents : (formant la majorité des membres en exercice)

MICHEL Bernard, GONON Florence, PINATEL François, PHILIPPE Francine, GIRAUD Roger, VINCENT Denise, SAUNIER Jean-Marc, BERARD Guy

Excusé : VENERA Christophe, JOUANNEAU Fanny (pouvoir à PHILIPPE Francine), JOUANNY Michèle (pouvoir à GONON Florence)

BERARD Guy a été nommé secrétaire de séance.

### NOMBRE DE CONSEILLERS

ELUS : 11

EN FONCTION : 11

PRESENTS : 8

VOTANTS : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 10

### **Délibération n° 2022/33 : SIEPAF – mise en place d'un service de commande et de livraison de repas**

Dans le cadre de la fermeture de la route d'Emparis pour les travaux de confortement, Monsieur le Maire propose de faire bénéficier des repas livrés par le SIEPAF aux habitants étant dans l'impossibilité de rentrer chez eux pour le déjeuner. Il précise que ce service est déjà en place pour les aînés de nos communes.

Il s'agit de proposer une alternative aux habitants des hameaux des Aymes et de Singuigneret et limiter l'impact de la fermeture de la route sur leur vie quotidienne. Les repas seront livrés au village dans la salle du four aménagée à cet effet et laissée à disposition des habitants le temps des travaux.

La Commune se charge d'organiser et de recenser les commandes des habitants.

Les repas seront commandés au prestataire et livrés par le SIEPAF.

Le SIEPAF facturera les repas commandés à la Commune au prix de 8,50 €.

La Commune refacturera ces repas aux habitants concernés au prix de 8,50 €.

Ce service est mis en place à compter du 2 mai 2022 pendant toute la durée des travaux de confortement de la route d'Emparis, dont la fin est prévue le 17 juin 2022.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

**APPROUVE** la mise en place du service de commande et de livraison de repas pour limiter l'impact de la fermeture de route sur les habitants des hameaux,

**APPROUVE** les modalités logistiques et financières telles que présentées ci-dessus.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié conforme par Monsieur le Maire,

Le Maire,  
Bernard MICHEL

Date de dépôt en Préfecture :

Date d'affichage : 02 MAI 2022

